

**Commune de VILLEMÉR**  
**Compte-rendu du conseil municipal**  
**Séance du 24 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PICLIN, maire.

<b>Date de convocation :</b> 19 janvier 2019	<b>Nombre de membres en exercices :</b>	14
<b>Date d'affichage :</b> 19 janvier 2019	<b>Présents :</b>	11
	<b>Votants :</b>	13

**Présents :**

AUBIN André, BEAUDOIN Nathalie, BEAUFRETON Franck, BOISSEAU Véronique, DESPLATS Geoffrey, LE MENS Anne-Laure, MOUTINHO Élisabeth, MOUTINHO Jacky, PICLIN Jacques, SAINTEMARIE Martine, VITRY Marc

**Absents :**

RAPALLO Dorothée (pouvoir à J.PICLIN)  
REMBUR Stéphane (pouvoir à M.SAINTEMARIE)  
DELACROIX Michel

**Secrétaire de séance :** Monsieur Marc VITRY

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Maire, il est procédé à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 14 décembre 2018. Les membres du conseil déclarent ne pas avoir été destinataires de ce compte rendu. Monsieur le Maire remet au prochain conseil l'approbation de ce compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création de deux ralentisseurs (rue des Marronniers et route de Trin) annule et remplace la délibération prise le 14 décembre 2018 pour modification des devis.
- Demande de subvention au Fonds d'Équipement Rural pour les travaux de réfection de la salle polyvalente. Demande acceptée à l'unanimité.

**DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré un responsable de l'ART au sujet de la demande effectuée auprès de ses services pour l'obtention d'une aide financière. Que les travaux, tels que définis dans la demande, ne seront pas pris en compte par la commission car ils n'offrent pas de garanties suffisantes en termes de sécurité. Il préconise la mise en place d'écluses interdisant le contournement du coussin berlinois par les rives enherbées. Les nouveaux devis (route de Trin et rue des Marronniers) s'élèvent à 11 587.10 € HT chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE, à l'unanimité**, la mise en place de ces deux équipements sécuritaires pour un montant total de 23 174.20 € HT et autorise le Maire à demander l'octroi d'une subvention pour chacun d'entre eux.

**DEMANDE DE SUBVENTION (FER) TRAVAUX SALLE POLYVALENTE.**

Le maire fait état des différents devis obtenus pour la réalisation des travaux envisagés (remplacement des huisseries extérieures, réfection de l'étanchéité des verrières et remplacement de l'isolation des plafonds). Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande auprès du Fonds d'Équipement Rural (Conseil Départemental) pour un montant de travaux de 94 066.12 € HT soit 112 879.34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE, à l'unanimité**, le Maire à demander l'octroi d'une subvention au Conseil Départemental, au titre du Fonds d'Équipement Rural pour un montant total de travaux de 94 066.12 € HT

## **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES AU COMPTE 6232 (fêtes et cérémonies)**

Le Maire fait lecture du document qui demande à l'assemblée de prévoir une délibération de principe autorisant l'engagement de certains types de dépenses à imputer sur ce compte.

Ce compte permettra le paiement des dépenses suivantes :

- Fleurissement (décès, mariages, commémorations, embellissement commune...)
- Frais de réceptions, boissons et alimentation (expositions, vœux du Maire, journées commémoratives ...).
- Frais de pavoisement (drapeaux, pavillons et accessoires, insignes)
- Médailles communales, livrets de mariages, trophées sportifs
- Illuminations de Noël, figurines, guirlandes,...
- Cartes cadeaux, récompenses (vœux du maire, départ agent communal, médailles du travail...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, d'autoriser ces dépenses au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

## **FINANCEMENT PLANTATIONS SUR TERRAIN DE LOISIRS**

Le terrain de base-ball et le terrain de football n'accueillant plus aucune activité sportive, l'espace sera progressivement réaménagé par la mise en place d'un parcours de santé, d'un terrain multisports (city stade) et reboisé pour offrir aux habitants un espace de loisirs. Afin de garantir la plantation des végétaux, il convient de procéder à leur mise en place dans les semaines à venir.

La commune a fait établir deux devis pour les mêmes essences.

Il est demandé de faire établir un devis pour la plantation de l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité** l'achat de 60 plants à la S.A.S. LES JARDINS DE PROVENCE (77880 Grez sur Loing) pour un montant de 2041.65 €HT soit 2 245.81 € TTC.

## **VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIÉTÉ COUDEVILLE.**

Le 23 novembre 2018, le conseil municipal a délibéré et accepté la vente d'une partie de la parcelle n°56 au binois (2102m<sup>2</sup>) à la société COUDEVILLE, sous réserve du respect des règles du PLU, de la prise en charge des frais de bornage, des frais de notaire ainsi que de l'éventuel dédommagement à l'EARL Vallée du Mont Blanc.

Cette parcelle est située en zone Aa (terre agricole) du PLU. Une estimation des domaines concernant la vente à Moret Seine et Loing d'une parcelle au lieudit Le Binois fixe la valeur à 1.00 €du m<sup>2</sup>. Il est proposé de céder à la société COUDEVILLE la parcelle concernée au pris de 1.00 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE** de vendre à la société COUDEVILLE la parcelle située au Binois (2102 m<sup>2</sup>) au prix de 1.00 € le m<sup>2</sup>.

## **PROJET ÉQUIMETH**

Un dossier expliquant le projet ayant été préalablement fourni aux élus et une réunion d'information ayant été programmée le jeudi 17 janvier à Villecerf, le Maire rappelle que ce projet prévoit la construction d'une usine de méthanisation sur le pôle économique des Renardières d'Ecuelles. Le conseil doit émettre un avis sur le plan d'épandage des digestats (résidus du processus de méthanisation, matières organiques naturelles ou de produits résiduels organiques issus de la production de Bio Gaz) sur les terrains agricoles.

Monsieur MOUTINHO s'interroge sur le devenir du site en cas de défaillance économique ou financière de l'exploitant. Le maire explique que la construction est hors sol et qu'aujourd'hui la dépollution d'un site industriel est obligatoire avant toute nouvelle utilisation dudit site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour (BEAUFRETON Franck, BOISSEAU Véronique, DESPLATS Geoffrey, PICLIN Jacques, SAINTEMARIE Martine, VITRY Marc, RAPALLO Dorothee, REMBUR Stéphane) et 5 abstentions (AUBIN André, BEAUDOIN Nathalie, LE MENS Anne-Laure, MOUTINHO Elisabeth, MOUTINHO Jacky) **ÉMET un avis favorable** au plan d'épandage déposé par la société Équimeth, associé à l'exploitation de d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Moret Loing et Orvanne

## AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur BEAUFRETON informe le conseil municipal qu'un agent ayant fait l'objet d'une mutation, a entamé une procédure de recours au Tribunal Administratif, que cette requête a été rejetée par le Tribunal Administratif.

Une nouvelle requête a été déposée par l'agent et l'affaire suit son cours.

Madame MOUTINHO demande une étude de la part de notre avocat sur tous les éléments financiers relatifs à la période de présence de l'agent dans nos effectifs avec comme objectif une vue claire et précise sur les éléments évoqués, réclamés et obtenus par cet agent.

- Monsieur VITRY demande à messieurs MOUTINHO et AUBIN s'ils souhaitent poursuivre les tournées d'inspection du parc d'éclairage public. Monsieur MOUTINHO accepte de poursuivre ces tournées, accompagné de Madame MOUTINHO. Monsieur VITRY mettra à leur disposition les cartes du réseau pour une meilleure identification des foyers défectueux. Les résultats de ces inspections seront confiés au secrétariat pour la création d'ordres d'interventions

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,  
Marc VITRY

Fait à Villemer, le 28 janvier 2019  
le maire,  
Jacques PICLIN

André AUBIN	Nathalie BEAUDOIN	Franck BEAUFRETON	Véronique BOISSEAU	Michel DELACROIX  <b>ABS</b>
Geoffrey DESPLATS	Anne-Laure LE MENS	Élisabeth MOUTINHO	Jacky MOUTINHO	Jacques PICLIN
Dorothee RAPALLO <b>ABS pouvoir à J.PICLIN</b>	Stéphane REMBUR <b>ABS pouvoir à M.SAINTEMARIE</b>	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY	